

3 mai 2022

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance régulière du 3 mai 2022 à 19 h 30 tenue en présentiel au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Sont absents : M. Jean-François Gagnon, conseiller,
M. Pascal Gonnin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

Un invité se joint à la séance.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 avril 2022;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
 1. Demande d'autorisation d'Endurance Aventure pour le passage de vélos;
 2. Subvention sentier pédestre
 3. Appui à la maison des aînés
7. Avis de motion concernant le règlement du code d'éthique des employés et dépôt du projet;
8. Nomination des vérificateurs pour l'audit de l'année 2022;
9. Autorisation de l'évaluation d'un chien dangereux sur notre territoire;
10. Renouvellement de l'entente avec la SPA des Cantons;
11. Résolution pour modifier notre programmation partielle modifiée-TECQ;
12. Résolution pour accepter l'offre de services professionnels pour la vérification de la précision de l'élément secondaire d'un canal Parshall;
13. Voirie;
14. Dépôts des soumissions concernant la rue Principale Est et chemin Sainte-Anne Sud;
15. Dépôts des soumissions pour les travaux de réhabilitation de la chaussée et de pavage des rues des Érables et Dale-Cleary;
16. Résolution pour accepter la soumission concernant les travaux d'entretien des abords de chemin, coupe de branches en hauteur et du débroussaillage;
17. Délégation pour la signature du nouveau Service 9-1-1 PG;
18. Résolution concernant notre participation à la journée de la pêche du 5 juin prochain;
19. Nomination de nouveaux membres sur divers comités de la municipalité;
20. Offre du Val-Ouest;

21. Fin de contrat de Mme Isabelle Perreault;
22. Compte Rendu du CCU;
23. Dérogation mineure concernant l'agrandissement d'une cabane à sucre;
24. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
25. Comités;
 1. Comité Patrimoine;
 2. Comité des Loisirs
26. Période de questions;
27. Affaires nouvelles;
28. Levée de la session;

2022-05-061

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel

APPUYÉ par Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucune question.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 AVRIL 2022;

2022-05-062

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 5 avril 2022;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant

ET APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 avril 2022 soit adopté tel que présenté;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

Points :

- PAVA, le panneau est commandé;
- Balai de rue, terminé. L'asphalte reste à ramasser;
- Fête des bénévoles, une réussite;
- Tournoi des maires, pas de nouvelles.

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2022-05-063

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 5 avril au 3 mai 2022	6 344,35 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	46 363,64 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	444,83 \$
TOTAL	<u>46 808,47 \$</u>
Dépenses durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 227,42 \$
Salaires déboursés durant le mois	46 833,66 \$
Total dépenses	<u>96 869,55 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6. CORRESPONDANCE;

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

1. DEMANDE D'AUTORISATION D'ENDURANCE AVENTURE POUR LE PASSAGE DE VÉLOS;

2022-05-064

CONSIDÉRANT QUE Endurance Aventure nous avise qu'ils passeront dans notre municipalité à vélo;

CONSIDÉRANT QUE Endurance Aventure nous demande une autorisation de passage;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Endurance Aventure le passage des vélos durant la période du 13 au 18 août 2022;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. SUBVENTION SENTIER PÉDESTRE

2022-05-065

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'octroi de subvention demandé en septembre dernier pour notre projet de sentier pédestre ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle débute les démarches de recherche de fournisseurs pour un projet clé en main selon nos besoins;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

3. APPUI À LA MAISON DES AÎNÉS

2022-05-066

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos résidents demeurent dans cette résidence;

CONSIDÉRANT QUE nous avons à cœur le bien être des aînés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie la somme de cinq cents dollars (500\$) pour la réalisation du projet de construction d'un gazébo;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

7. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS ET DÉPÔT DU PROJET;

2022-05-067

Monsieur Denis Vel, conseiller, présente le projet de règlement concernant le code éthique des employés municipaux en prévision de son adoption à une prochaine séance du conseil.

8. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'AUDIT DE L'ANNÉE 2022;

2022-05-068

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nomme la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour la somme de onze mille neuf cent cinquante dollars (11 950 \$) pour procéder à l'audit de l'année 2022;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

9. AUTORISATION DE L'ÉVALUATION D'UN CHIEN DANGEREUX SUR NOTRE TERRITOIRE;

2022-05-069

CONSIDÉRANT QUE nous avons été informé qu'une résidente a été mordu sur la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire évaluer le chien en faute par des professionnels;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la SPA des Cantons à prendre en charge le dossier d'évaluation du chien du 181 Sainte-Anne Nord;

QUE les frais seront assumés dans un premier temps par la municipalité et refacturés au propriétaire.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

10. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SPA DES CANTONS;

2022-05-070

ATTENDU QUE Société protectrice des animaux des cantons SPA nous a déposé une proposition d'entente relative à la gestion du contrôle animalier sur le territoire sur appel;

ATTENDU QUE nous avons désigné la SPA Société protectrice des animaux des Cantons (2265271140) organisme canin pour accompagner l'officier municipal désigné dans l'application du règlement provincial;

ATTENDU QUE nous avons également besoin d'un endroit pour héberger et ou récupérer les animaux errants sur notre territoire;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition d'entente relative à la gestion du contrôle animalier sur le territoire sur appel;

QUE ladite entente débute le 1^{er} juin 2022 et se terminera le 31 décembre 2025 et se renouvellera par période successive de cinq (5) ans à moins d'un avis écrit six (6) mois avant la fin de l'entente;

QUE des frais annuels sont de deux cent cinquante dollars (250\$), mais pour l'année 2022, le montant exigé sera de cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-cinq sous (145.85\$) ce qui représente le prorata de l'année en cours;

QUE les frais annuels seront révisés annuellement et payable le 1^{er} de chaque année;

QUE le conseil a pris connaissance de la grille tarifaire aux citoyens pour l'année 2022;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ladite entente;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

11. RÉOLUTION POUR MODIFIER NOTRE PROGRAMMATION PARTIELLE MODIFIÉE-TECQ;

2022-05-071

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant
APPUYÉ par Jean-Pierre Brien
IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

12. RÉOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DE L'ÉLÉMENT SECONDAIRE D'UN CANAL PARSHALL;

2022-05-072

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à la vérification des équipements annuellement pour respecter les exigences du ministère;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de services (#2364) de Compteur d'eau du Québec (CDEDQ) au montant de cinq cent quinze dollars (515.00\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

13. VOIRIE;

- Soumission concernant les Chemins d'hiver
Nous avons déposé sur le site SEAO notre devis pour le déneigement et à la fermeture des dépôts, aucune soumission nous a été déposée.

14. DÉPÔTS DES SOUMISSIONS CONCERNANT LA RUE PRINCIPALE EST ET CHEMIN SAINTE-ANNE SUD;

2022-05-073

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions pour les travaux de la rue Principale Est et chemin Sainte-Anne Sud et Auclair pour des travaux d'égouts sanitaire et pluvial;

Nom des soumissionnaires	Montant soumissionné incluant les taxes
Grondin Excavation Inc.	244 503,39\$
Huard Excavation inc.	246 851,33\$
Gestimaction Inc.	212 797,74\$

CONSIDÉRANT QUE notre ingénieur M. Frédéric Blais, de chez EXP a analysé les soumissions et elles sont toutes conformes;

SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission de Gestimaction inc. déposé le 21 avril dernier au montant de deux cent douze mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante-quatorze sous (212 797.74\$), incluant les taxes, pour les travaux de la rue principale Est et chemin Sainte-Anne Sud et Auclair concernant les travaux d'égouts sanitaire et pluvial;

QUE le devis fait partie intégrante du contrat;

QUE tout changement devra avoir été autorisé au préalable par le maire et l'ingénieur;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

15. DÉPÔTS DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET DE PAVAGE DES RUES DES ÉRABLES ET DALE-CLEARY;

2022-05-074

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu cinq soumissions pour les travaux de réhabilitation de la rue des Érables et de pavage de la rue Dale-Cleary;

Nom des soumissionnaires	Montant soumissionné incluant les taxes
Pavage Maska inc.	302 051,86\$
Huard Excavation inc.	306 218,67\$
Eurovia Québec Construction inc.	316 743,60\$
Grondin Excavation inc.	324 328,71\$
Groupe Apogée	329 542,80\$

CONSIDÉRANT QUE notre ingénieur M. Frédéric Blais, de chez EXP a analysé les soumissions et elles sont toutes conformes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission déposée de 21 avril dernier de Pavages Maska inc. au montant de trois cent deux mille cinquante et un dollar et quatre-vingt-six sous (302 051.86\$) incluant les taxes pour les travaux de voirie et de pavage des rues des Érables et Dale-Cleary;

QUE le devis fait partie intégrante du contrat;

QUE tout changement devra avoir été autorisé au préalable par le maire et l'ingénieur;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

16. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ABORDS DE CHEMIN, COUPE DE BRANCHES EN HAUTEUR ET DU DÉBROUSSAILLAGE;

2022-05-075

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Philippe Berthelette possèdent les équipements pour effectuer le débroussaillage, les levées de chemin ainsi qu'un lamier d'élagage coupe verticale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le débroussaillage des chemins du côté nord soit confié aux Entreprises Philippe Berthelette au montant maximum de quatre mille cinq dollars (4500 \$) au tarif de 93\$/h plus les taxes applicables;

QUE les levées de chemin sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle soit confié au Entreprises Philippe Berthelette pour un montant maximum de deux mille six cent dollars (2600\$) au tarifs de 82\$/h plus les taxes applicables;

QUE nous voulons élaguer des secteurs en bordure des chemins en hauteur jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2000\$) au tarif de 105\$/h plus les taxes applicables

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance du Directeur des travaux publics;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

17. DÉLÉGATION POUR LA SIGNATURE DU NOUVEAU SERVICE 9-1-1 PG;

2022-05-076

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente doit être signée pour officialiser la nouvelle ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle offre délègue M. Louis Coutu à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

18. RÉSOLUTION CONCERNANT NOTRE PARTICIPATION À LA JOURNÉE DE LA PÊCHE DU 5 JUIN PROCHAIN;

2022-05-077

CONSIDERANT QUE l'ACP de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nous demande de s'associer à eux pour la Fête de la pêche ;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons poursuivre notre association pour cette activité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribuera à l'achat des poissons pour la même valeur que l'ACP de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

QUE le conseil offrira des hots dog gratuitement aux participants;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

19. NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES SUR DIVERS COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ;

2022-05-078

CONSIDÉRANT QUE nous désirons nommer de nouveaux membres aux comités suivants :

Comité du sentier pédestre : Réal Vel

Comité du Patrimoine : Suzanne Casavant

Comité Consultatif en Urbanisme : Réal Vel

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle officialise la nomination des nouveaux membres à siéger sur leur comité respectif;

QUE chaque présence au comité sera rémunérée selon le tarif en vigueur;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

20. OFFRE DU VAL-OUEST;

2022-05-079

CONSIDÉRANT QUE nous sommes tenus de publier nos avis publics dans des médias distribués aux habitants de la région;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant

APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre du Groupe Média Val-Ouest pour la publication des avis publics pour un tarif de cinq cent dollars (500 \$) pour une période de six mois;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2022-05-080

21. FIN DE CONTRAT DE MME ISABELLE PERREAULT;

CONSIDÉRANT QUE Madame Isabelle Perreault nous a avisé qu'elle souhaitait mettre fin à son contrat le 27 avril 2022, nous donnant une période d'un mois avant la fin de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confirme la fin de contrat avec Mme Perreault en date du 25 mai;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

22. COMPTE RENDU DU CCU;

M. Pascal Gonnin, conseil et représentant du CCU, nous dépose les recommandations du CCU pour étude;

M. Jean-Pierre Brien se retire de la discussion

23. DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT D'UNE CABANE À SUCRE;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation a été déposée pour l'agrandissement d'une cabane à sucre;

Extrait du procès-verbal du CCU, 20 avril 2022 :

1. Demande de dérogation mineure de Dominic Brien : Agrandir la cabane à sucre du chemin Mitchell et empiéter de trois (3) mètres dans la marge avant.

Isabelle Perreault localise l'endroit à l'aide de la carte et de la vue aérienne et rappelle qu'une demande de dérogation mineure ne peut être acceptée que si le règlement cause un préjudice sérieux au demandeur. Dans le cas présent, la cabane à sucre est située entre un cours d'eau et deux chemins d'accès ce qui réduit les possibilités d'agrandissement. Le propriétaire doit agrandir la cabane à sucre pour rencontrer les besoins de son entreprise et empiéter dans la marge le long du chemin Mitchell pour éviter la bande riveraine.

Les membres discutent des préjudices possibles en acceptant la demande de dérogation de trois mètres dans la marge avant du chemin Mitchell. Comme il s'agit d'un chemin fréquenté par seulement trois propriétaires et que le secteur agricole est peu propice à un futur développement, il est considéré que le projet d'agrandissement ne nuit pas aux passages des automobilistes ou du voisinage.

RECOMMANDATION CCU-2022-04-01 :

A l'unanimité, les membres recommandent que la dérogation mineure sur le lot 2238771 visant à ce que l'agrandissement de la cabane à sucre empiète de 3 mètres dans la marge avant le long du chemin Mitchell soit accordée.

Proposée par Rivard Cyr, appuyée par Luc Archambault.

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la recommandation du CCU et que la procédure d'adoption de la dérogation mineure soit débutée;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

24. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

- Comité PDZA (ARTERRE) : Jean-Pierre Brien comme membre désigné.

25. COMITÉS;

1. COMITÉ PATRIMOINE;

- Don d'un M. Petit pour le culte au sanctuaire;
- L'Église est classée « classe C » comme lieu patrimonial;
- Desjardins a un fond pour les projets de type : point d'attraction;
- Possibilité de vendre le sanctuaire à la municipalité;
- Conférence le 23 mai sur les paroisses qui ont modifié leur église.

2. COMITÉ DES LOISIRS

- Waterloo : faire un tableau comparatif avec Valcourt;
- Notre-Dame-des-Érables : Élection de Sonia Leblanc, présidente
Stéphane Chagnon, vice-président
Amélie Proulx, trésorière
Le poste de secrétaire reste libre.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucune question de l'audience. M. Lequin remercie la Municipalité pour le sable recueilli lors du nettoyage des rues.

27. AFFAIRES NOUVELLES;

-

28. LEVÉE DE LA SESSION;

2022-05-081

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.
Il est 21h44

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et greffière-trésorière

M. Louis Coutu,
Maire « en signant le présent procès-
verbal, le maire est réputé avoir signé
toutes les résolutions »